Accord UE/Albanie: accord de stabilisation et d'association. Rapport sur le travail du Groupe à haut niveau

2001/2277(COS) - 16/04/2002

La commission a adopté à l'unanimité le rapport de Mme Doris PACK (PPE-DE, D), en vue de la préparation de la négociation de l'accord avec l'Albanie (pour lequel sera requis un avis conforme du Parlement européen). Convaincus du bienfait de l'ouverture de telles négociations pour le renforcement et la consolidation de la démocratie dans le pays, et tout en prenant acte des efforts faits par les autorités albanaises en ce sens, les députés invitent les Albanais et leurs partis politiques à poursuivre un dialogue continu, afin de recréer la confiance mutuelle entre les forces politiques et la crédibilité institutionnelle. Cependant, le rapport affirme clairement qu'une ouverture des négociations ne devra pas avoir lieu tant qu'un certain nombre de conditions ne seront pas remplies, à savoir le démarrage des travaux du Comité bipartite pour l'examen des irrégularités électorales de 2001, la reformulation concrète de la législation électorale ainsi que sa mise en ·uvre, et enfin la préparation des présidentielles avec l'accord des forces politiques sur des candidats garants de la stabilité politique du pays. A cet effet, les députés préconisent une candidature consensuelle, de haut rang, et qui soit au-dessus des partis. Le rapport souligne les nombreux obstacles qui persistent, tels les dysfonctionnements du système judiciaire, la corruption généralisée, l'absence de combat efficace contre le crime organisé, la faiblesse du secteur économique, et le niveau fort réduit de la capacité administrative du pays. C'est pourquoi les directives de négociation à donner à la Commission devront comprendre, entre autres, la possibilité de s'assurer que l'Albanie a et aura la capacité suffisante pour mettre en ·uvre les engagements qui résulteront d'un tel accord.